AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-137

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal

Monsieur le Maire expose :

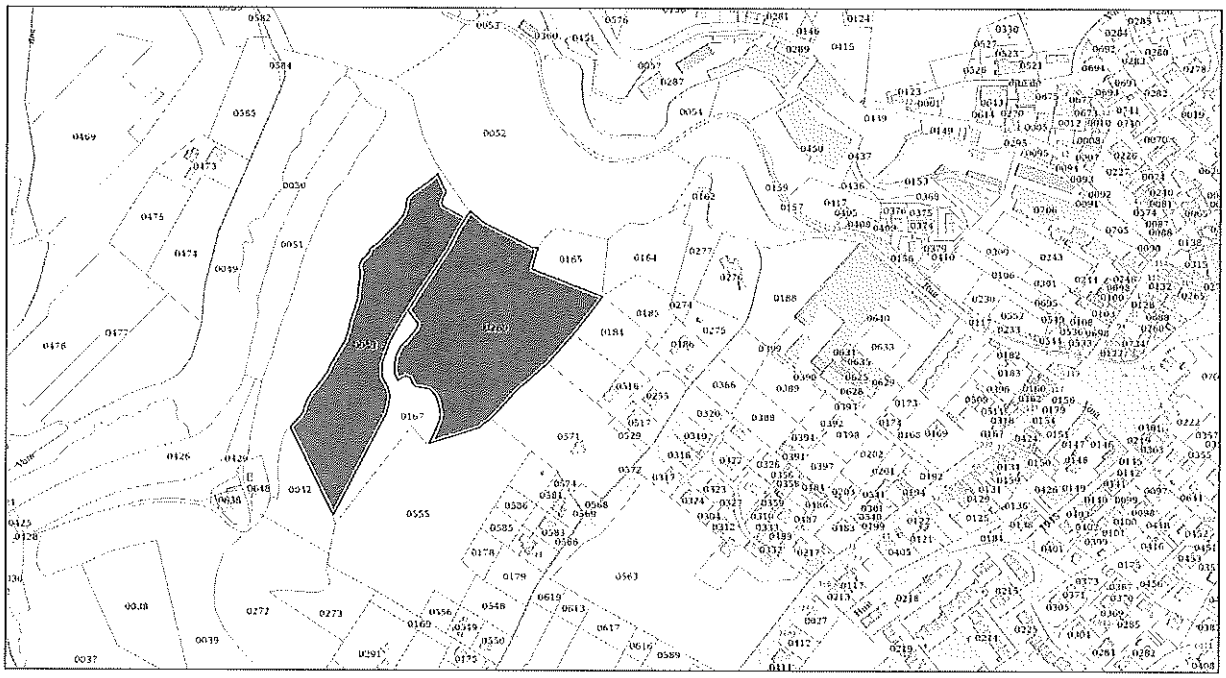
Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, la Commune de Tullins souhaite favoriser la production locale d'électricité renouvelable sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs nationaux et territoriaux de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

La Commune souhaite permettre l'émergence d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur deux parcelles appartenant au domaine privé communal :

- parcelle AM 43 d'une superficie de 19 660 m²,
- parcelle AM 260 d'une superficie de 26 163 m².



Ce projet permettrait notamment de :

- produire de l'énergie électrique à partir d'une source renouvelable,
- valoriser le patrimoine foncier de la Commune,
- promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Afin de permettre la réalisation de ce projet et de bénéficier de l'expertise d'opérateurs spécialisés, la Commune souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à recueillir des propositions pour la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et à terme, le démantèlement d'une installation photovoltaïque au sol.

Le porteur de projet prendra à sa charge l'ensemble des démarches et opérations nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que son financement, son exploitation et sa maintenance.

L'objectif de cet AMI est de permettre à la commune de définir les conditions les plus adaptées à la réalisation du projet et d'identifier un ou plusieurs opérateurs économiques disposant des capacités techniques, financières et professionnelles nécessaires.
Les modalités de mise à disposition de l'emprise foncière communale seront définies dans le cadre de cet AMI.

Les propositions des candidats seront notamment être appréciées au regard de leur qualité technique, de leur viabilité économique et financière, de leur performance énergétique ainsi que de leur prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **avec une abstention**,

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la gestion et à la valorisation du domaine des collectivités territoriales,

Vu l'article L100-4 du Code de l'énergie relatif aux objectifs de la politique énergétique nationale en matière de développement des énergies renouvelables,

Vu le Code de l'urbanisme et les dispositions applicables à l'implantation d'installations photovoltaïques au sol,

- **Approuve** le principe du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la conception, du financement, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance d'une installation photovoltaïque au sol sur une emprise foncière communale,
- **Précise** que le projet a vocation à être porté et financé par le ou les opérateurs retenus, sans participation financière de la Commune aux études, travaux, raccordement, exploitation ou maintenance de l'installation,
- **Approuve** le principe de la mise à disposition de l'emprise foncière communale nécessaire à la réalisation du projet, dans les conditions qui seront définies à l'issue de la procédure,
- **Précise** que les modalités de réalisation et d'exploitation du projet, ainsi que les obligations respectives des parties, seront définies ultérieurement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, à élaborer et publier les documents correspondants et à signer tout document s'y rapportant.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

